

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing digital

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MARKETING VENTE
parcours Marketing digital

est composée comme suit :

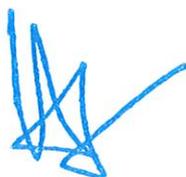
- Monsieur BARASCOU Mathieu, associé professeur à mi-temps
- Monsieur GROBERT Julien, maître de conférences
- Monsieur SALGADO Stephane, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 01/02/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

